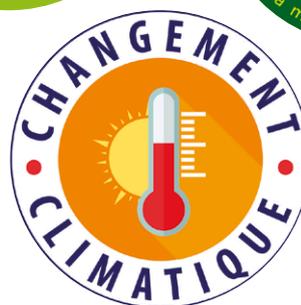




# SAUVONS ! L'EAU !

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'ÉMERGENCE DE FILIÈRES AGRICOLES BAS NIVEAU D'INTRANTS

- Réduire les pollutions par les nitrates et les pesticides
- Réduire les volumes d'eau prélevés pour l'irrigation



Dans le contexte de changement climatique et de pollutions des eaux par les nitrates et les pesticides encore significatives, un des leviers majeurs de la politique d'intervention de l'agence de l'eau est l'accompagnement de la transition des systèmes agricoles vers des pratiques à faible impact sur la ressource en eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. La mise en place de filières agricoles viables économiquement et durables du point de vue environnemental est essentielle. Développer des filières à bas niveau d'intrants permet d'ancrer le changement de pratiques agricoles dans le temps et sur les territoires.

L'agence de l'eau engage un appel à manifestation d'intérêt de 1,5 million d'euros afin de soutenir l'émergence de nouveaux projets de filières agricoles à bas niveau d'intrants.

## À qui s'adresse l'appel à manifestation d'intérêt ?

Sur les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, cette initiative s'adresse :

- aux **opérateurs économiques des filières** (coopératives, collectifs d'agriculteurs, organismes de défense et de gestion de signes de qualité, négociants, industriels, distributeurs...),
- aux **collectivités** concernées par les enjeux de restauration de la qualité de l'eau ou de résorption des déséquilibres quantitatifs (notamment les collectivités à l'initiative de projets alimentaires territoriaux),
- aux **organismes de développement agricole**.

## Quels projets sont soutenus ?

Les projets doivent avoir un **ancrage sur une zone à enjeu pour l'eau** au titre du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 :

- aires d'alimentation de captages prioritaires,
- zones de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'eau potable,
- zones en déséquilibre quantitatif et en équilibre précaire.

Pour la Corse : zones éligibles au 11<sup>e</sup> programme au titre de la résorption des déséquilibres quantitatifs, définies dans la délibération N° 2022-42 du conseil d'administration du 18 octobre 2019 modifiée.

Le présent appel à manifestation d'intérêt cible l'accompagnement de la **phase d'émergence de filières agricoles bas niveau d'intrants** : étude de faisabilité d'une filière bas niveau d'intrants (étude de viabilité technique et économique dont étude de marché), étude de détermination des surfaces de cultures bas niveau d'intrants potentielles à atteindre sur le territoire cible, animation associée, étude agro-environnementale des territoires concernés...

## Quelles sont les aides de l'agence de l'eau ?

L'agence de l'eau attribue des aides jusqu'à 70% du montant des dépenses éligibles dans la limite de l'encadrement européen.

Elle consacre une enveloppe financière de 1,5 million d'euros pour cet appel à manifestation d'intérêt.

## Comment candidater ?

Toutes les informations sont précisées dans le règlement téléchargeable sur : [www.eaurmc.fr/FBNI](http://www.eaurmc.fr/FBNI)

**Adressez votre dossier de candidature à la délégation territoriale de l'agence de l'eau dont vous dépendez.**



### > DÉLÉGATION DE BESANÇON

Le Cadran - 34, rue de la Corvée  
25000 Besançon  
Tél. : 04 26 22 31 00  
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

### > DÉLÉGATION DE LYON

14, rue Jonas Salk  
69363 Lyon cedex 07  
Tél. : 04 72 76 19 00  
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

### > DÉLÉGATION DE MARSEILLE

Immeuble CMCI  
2 rue Henri Barbusse  
CS 90464 - 13207 Marseille cedex 1  
Tél. : 04 26 22 30 00  
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84

### > DÉLÉGATION DE MONTPELLIER

Immeuble le Mondial  
219, rue le Titienn  
CS59549 - 34961 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 26 22 32 00  
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66

### > SIÈGE AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz  
69363 Lyon cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00

